CONDITIONS:

Dix piastres par mois payables soit moins avance.

Aucun abonnement ne sera reçu, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra souscrire sous abonnement, n'ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par ligne pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvel le ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PAGE,

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août,

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **OREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils étient peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnements de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de couchettes. 10 nov.

NOUVELLE LIGNE DE PAQUEBOTS POUR NEW-YORK.

☞ Les navires composant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans le 8 et le 22 de chaque mois, et de N.-York le 1 et le 15 de chaque mois, (les Dimanches exceptés,) durant la saison, savoir:

Le navire **TENNESSEE**, capitaine G FOWLER, devant partir le 8 juin.

Le navire **ALABAMA**, capitaine GREENLEAF, devant partir le 22 juin.

Le navire **KENTUCKY**, capitaine E. S. DENNIS, devant partir le 8 juillet.

Le navire **ILLINOIS**, capitaine R. WATERMAN, devant partir le 22 juillet.

Le navire **TALMA**, capitain T. BUNKER, devant partir le 8 août.

☞ Les bâtimens ci-dessus sont de la première classe sous tous les rapports, ont été construits à New York, et ils sont commandés par des capitaines expérimentés. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à WM. G. HEWES, rue du Camp, no. 9.

7 avril

Le soussigné, *propriétaire en seul* du sloop **NEW-ALBANY**, par l'acquisition qu'il en a faite le 7 du courant, à la Bourse, par le ministère du shériff, a l'honneur de prévenir MM. les habitans et négocians, et le public en général, qu'il se chargera de toute espèce de fret qui pourrait lui être confié, aux prix les plus modérés, promettant d'être exact et ponctuel dans ses voyages et dans les remises du fret. Sa demeure est rue Madison, entre Condé et Levée.

19 mai—3,2ps ROSEMOND FORSTALL.

PASSAGE POUR NANTES ET BORDEAUX.

Le navire **ZILIA**, capitaine E. BERGEY, ayant tout son fret engagé, partira pour ces deux ports, vers le commencement du mois prochain, allant premièrement à Nantes et de là à Bordeaux, et prendra des passagers pour ces deux villes. Ce bâtiment ayant une belle dunette, offre aux passagers toutes les commodités possibles ; ils peuvent aussi compter sur les soins et attentions de MM. Dellingham et Bergey, dans la traversée. S'adresser à bord, à James Bingham, ou en ville, à

mai—8 J. & L. GARNIER.

A FRETER.

Le navire de première classe **TUSCANY**, capt. MATHEW, du port de 300 tonneaux et prêt à prendre du fret, s'adresser à

mai LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL,

Le navire, A1, doublé et chevillé en cuivre, **EMPIRE**, capitaine A. O. BAKER, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à

mai LOGDEN & Co.
rue du Canal, No. 59.

POUR NEW-YORK.

Le brick fin voilier, double en cuivre, **ASPASIA**, capitaine HOODLESS, n'a besoin que d'un léger fret pour compléter son chargement.—S'adresser pour fret ou passage, au capitaine à bord, ou à

J. W. ZACHARIE & CO.

POUR BOSTON,

Le brick **SILVIRA**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. GRACE, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du port, ou à

WM. G. HEWES,
PHILADELPHIE.

Le navire **COMMERCE**, capitaine SNOW, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au-dessus de la rue Conti, ou à

7 mai LAUVE & BENEDICT,
rue de la Donane, No 88.

On a besoin d'un navire pour prendre 500 à 700 balles de coton et les porter à Portsmouth. Ce fret serait donné également à un bâtiment qui serait maintenant en charge pour un de ces ports ; s'adresser à THEOD. NICOLET & Co.

7 mai

A VENDRE OU A FRETER.

Le sloop **SIGNAL**, capt. E. Griffin, pouvant porter 500 barils. S'adresser au capitaine à bord, ou à THAYER, HURD & CO.

4 mai rue des Magasins.

Les soussignés ayant acheté **LE FOND DE LA BOULANGERIE** de M. L. M. MALLEIN, préviennent le public et leurs amis, qu'ils continuent le même genre d'affaires. Les capitaines de navires, de bateaux-à-vapeur et autres, continueront à trouver dans le dit établissement, toutes qualités de Biscuits, tels que Biscuits français, Biscuits de bord pour la chambre et pour matelots, Pains et Biscuits au beurre, ainsi que des Croquants connus sous le nom de *Boston Crackers*.

D'AQUIN FRÈRES & GREGOIRE.

7 mai—1m

VENTES À L'ENCAN,

PAR ISAAC L. DICOT.

VENDREDI, 1er. juin, il sera vendu à midi, à la Bourse, deux ténements, deux Terrains de valeur, contigus et situés rue des Orangers, entre celles des Religieuses et St. Jean-Baptiste, faubourg de la Course, ayant chacun 30 pieds de face sur 165 de profondeur. Le plan est déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire.

Conditions : 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs.

17 mai.

FAUBOURG DARGANTEL.

CE superbe faubourg, situé à une égale distance du fleuve et du Fort Pontchartrain, est établi sur les terres hautes de Gentilly, et seront offertes en vente, par Isaac L. Dicot et Hewlett & Raspillier, le lundi 4 juin prochain, à midi, à la Bourse, divisées en terrains de grandeurs convenables, et seront vendus, sans réserve, aux plus offrants enchérisseurs.

Il est superflu d'entrer dans de longs détails pour prouver aux spéculateurs les avantages qu'ils peuvent attendre de l'achat de terrains dans cette partie élevée et saine de la ville et à laquelle le rail-road, qui passe par le milieu, doit offrir toutes les commodités. D'après le plan ce faubourg correspondra avec le faubourg Marigny et Milebourg ; un jour, sans doute, ce ne sera n'est pas éloigné, des rues alignées s'étendront du fleuve au lac, et feront de ce quartier le plus beau et la plus belle de toute la ville. Les chars s'arrêteront constamment au faubourg Dargantel, pour déposer ou prendre des passagers, et entre la Compagnie du rail-road à l'Hôtel de ville, il sera établi des conduits en fer, qui porteront aux bornes-fontaines de ce faubourg l'eau du fleuve. Il est prix très-modéré.

Conditions : 1, 2, 3 et 5 ans de crédit ; on prendra des endossemens solides pour les trois premiers billets, les acquéreurs ont le privilège d'escompter leurs billets à raison de 6 pour cent par an.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Le plan est exposé à la Bourse. 18 mai.

PROPRIÉTÉS DE VALEUR DANS LE CARRÉ DE LA VILLE.

Hewlett & Raspiller & Domingon, encanteurs, vendront Mercredi, 30 mai courant, à midi et demi, à la Bourse de Hewlett, pour clore une affaire, les propriétés décrites ci-dessous.

No. 1—**UN TERRAIN** situé en cette ville, encoignure des rues Bienville et Dauphine, mesurant 108 pieds de face à la rue Bienville et 77 pieds 4 pouces environ sur la rue Dauphine, avec TROIS MAISONS, chacune se composant de 4 appartemens, 2 cabinets sur la galerie avec cuisine double ; le tout en briques et couvert en mortains, borné d'un côté par la propriété de Eustache Quionesse, et de l'autre côté par celle de M. Dome. (Le payage aux frais des acquéreurs.)

No. 2.—**UN TERRAIN** faisant encoignure des rues St. Pierre et Dauphine, bâti en briques et couvert en tuiles, divisé en quatre appartemens, deux cabinets et deux caves, avec un magasin qui fait face aux rues Dauphine et St. Pierre, avec une cuisine en briques et couverte en tuiles, le tout de la cuisine se trouve entre poteaux ; le terrain porte 40 pieds de face à la rue St. Pierre, sur 72 pieds de face à la rue Dauphine, borné d'un côté par Mde. Pierre Montané, et de l'autre par Baptiste Asemard. (Le payage aux frais des acquéreurs.)

No. 3.—**UN TERRAIN** situé rue St. Pierre, entre Dauphine et Bourgogne, borné d'un côté par la propriété de Mr. Wm. Broom, de l'autre côté par celle de François Jignac. Ce terrain porte 60 pieds de face sur 71 pieds de profondeur, ou environ ; sur ledit terrain se trouve deux maisons baties en briques et couvertes en tuiles, composées de quatre appartemens chacune, avec deux cabinets et deux caves, et chacune a une cuisine briquetée entre poteaux et couverte en tuiles. Ces deux maisons seront vendues séparément. (Le payage des banquettes sera au frais des acquéreurs.)

No. 4.—**UN TERRAIN** faisant encoignure des rues Bourbon et Orléans, borné d'un côté par le terrain de Mde. Dubois, et de l'autre par Mme. Farrotte, ayant 34 pieds de face à la rue Bourbon et 70 pieds à la rue d'Orléans ou environ. Sur ce terrain il existe une vaste maison en bois, composée de six appartemens avec galerie et cuisine (Le payage devra être aux frais des acquéreurs.

No. 5.—**UN TERRAIN** faisant encoignure des rues Dumaine et Dauphine, borné d'un côté par la propriété de Mr. Larose, et de l'autre par Achille Durel, ayant 61 pieds sur la rue Dumaine et 60 sur la rue Dauphine, plus ou moins ; l'encoignure se compose de quatre appartemens, deux cabinets, deux caves et deux cuisines ; la maison est briquetée entre poteaux et couverte en tuiles ; les maisons sont en bois ; à l'extrémité du terrain face à la rue Dauphine se trouve une bâtisse en bois composée de cinq chambres avec une galerie. (Le payage sera aux frais des acquéreurs.)

No. 6.—**UN TERRAIN** situé rue Bourbon, entre Ursulines et St. Philippe, borné d'un côté par M. L. Sejour, et de l'autre par celle de Mde. W. Escoffeur, ayant 60 pieds de face à la rue Bourbon sur 90 pieds de profondeur ou environ. Il existe sur ce terrain une maison bâtie entre poteaux et couverte en tuiles à crochets, divisée pour trois locataires, avec une cuisine composée de trois chambres baties en briques et couvertes terrasse. (Le payage sera au frais des acquéreurs.)

No. 7.—**UN TERRAIN** situé rue St. Philippe, entre les rues Bourgogne et Remparts, borné d'un côté par la propriété de J. Doriol, et de l'autre par celle de Mr. Joseph St. Amand, ayant 26 pieds de face à la rue St. Philippe sur 60 pieds de profondeur, ou environ ; la maison est bâtie en bois, composée de trois appartemens. (Le payage sera aux frais de l'acquéreur.)

No. 8.—**UN TERRAIN** situé rue St. Philippe, ayant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur ou environ, situé entre les rues Royale et Bourbon, borné d'un côté par la propriété de M. L. Sejour, et de l'autre par les héritiers de Céleste Maxant. Sur ce terrain existe deux bâtisses en bois, divisées en deux appartemens, deux cabinets et deux petits appartemens face à la rue. Ce terrain ne pourra être livrable que 15 de Juin prochain. (Le payage aux frais des acquéreurs.

No. 9.—**UN TERRAIN** situé rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon, borné d'un côté par la propriété de M. Fouché Congot, et de l'autre par celle de Mme. St. Laurent, ayant 30 pieds de face à la rue St. Philippe, sur 60 pieds de profondeur, plus ou moins. Il existe sur ce terrain une maison bâtie en briques et couverte en tuiles à crochets, divisée en 4 appartemens, 2 cabinets, galerie, avec une cuisine à étage, bâtie en briques et couverte en tuile, de 4 appartements.

No. 10.—**UN TERRAIN** situé rue Royale, entre St. Philippe et Dumaine, borné d'un côté par la propriété de M. Fouché Congot et de l'autre par la maison occupée par D. Barjon, ayant 30 pieds de face à la rue Royale sur 45 de profondeur, plus ou moins ; il existe sur ce terrain un magasin bâti en briques, couvert en terrasse, de 30 pieds carrés ou environ. Le payage de la banquette se trouve payé.

Conditions de la vente : A 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs feront des billets par coupons, s'il est nécessaire, du jour de la vente. 16 mai—10

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, il sera vendu à la bourse Hewlett, le samedi 2 juin, à l'heure de midi, les propriétés suivantes, abandonnées par Pre. Dugua à ses créanciers,

Un lot de TERRE situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues Ursulines et Hôpital, No. 330, ayant environ 30 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 120 pieds de profondeur ; sur lequel terrain il existe une Maison en briques couvertes en ardoisses, composée 4 appartemens, galerie et cabinet, cuisine en briques, puits, &c. le tout eans un bon état et neuf ; ladite maison est assurée pour un an à partir du 3 février ; une Maison en bois située dans la paroisse St. Jean Baptiste, un nègre nommé Peter, âgé d'environ 45 ans, un peu charpentier, maçon et sachant faire un peu de tout ; un négresse nommé Hans, cuisinière et blanchisseuse, âgée d'environ 35 ans.

Conditions: La maison rue Bourgogne, à 6, 12, 18 et 24 mois celle de la paroisse St. Jean Baptiste, comptant ; et les esclaves à 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction des syndics. Les actes de ventes à la charge des acquéreurs. 2 mai

SUCRE du pays, deuxième qualité, à vendre par
9 mai J. MAGER.

JAMBONS.—40 jambons enveloppés, préparés expressément pour Pusage des familles, à vendre par
2 mai STETSON & AVERY, rue du Camp.

SEL D'EPSOM & JUS DE CITRON.—60 barriques sel d'Epsom, et 10 barriles Jus de citron, à vendre par
27 avril JAS. S. SHAW.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Jeudi, 31 du courant, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu John Pile, la GOELETTE **DOPHIA**, avec ses agrès et apparaux.

Conditions : 60 jours et 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la cour.
21 mai MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai à midi, en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Augustin Reggio, dix actions entières de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Conditions ; comptant. Par ordre de la cour.
19 mai. M. BLACHE, Reg. des Testaments.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Mardi, 12 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feue Euphémie Massoteau, ci-devant veuve Crevon, et décédée épouse Jean Baptiste Le cour, une NEGRESSE nommée Pauline, âgée d'environ quinze ans ; un TERRAIN, situé rue des Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face, sur 150 de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent.

Conditions : Le terrain et les édifices, un cinquième comptant et le reste en quatre termes égaux, à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois de crédit, en billets par coupons, endossés à satisfaction, hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement ; l'esclave, un tiers comptant, et le reste à six mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, Régistre.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs. 11 mai.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Mardi, 12 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de Jean Baptiste Grouinx, et des mineurs Jean François et Zélmide Grouinx ; UNE NEGRESSE nommée Hélène, âgée d'environ 36 ans.

Conditions : un tiers comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pedesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 11 mai.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Vendredi, 8 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivants appartenant à la succession de feu Peter Howard, savoir : *Louis*, nègre âgé de 28 ans ; *Dick*, mulâtre âgé de 40 ans, boulanger ; *Major*, nègre âgé de 45 ans ; *Henry*, mulâtre âgé de 12 ans ; *Hannah*, négresse de 12 ans et *Mary*, négresse âgée de 45 ans, ayant un ulcère—Conditions : 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour.

8 mai. M. BLACHE, Reg. des Testaments.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Mardi, 5 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour le compte de la succession de feu Henry Hogent, alias Jean Bart, b. c. l., un TERRAIN situé rue Bourgogne, entre les rues St. Philippe et Dumaine, ayant 41 pieds de face par 93 pieds 9 pouces de profondeur, avec les édifices construits ; deux LOTS DE TERRE contigus, situés rue St-Philippe, entre les rues Villeré et Robertson, ayant chacun 30 pieds de face sur 120 de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent ; un TERRAIN de forme irrégulière, situé rue des Ursulines, entre les rues Robertson et Claiborne, ayant 40 pieds 7 pouces de face, 100 pieds de profondeur sur une ligne, 175 pieds 8 pouces et un quart sur l'autre ligne, et 5 pieds 2 pouces et un tiers de large, sur la ligne du fond, et designé par le No. 17.

Une négresse nommée SUZON, âgée de 60 ans.

Conditions—Un quinzième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 20 mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, Régistre.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 4 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—mardi 29 mai 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Wm. Blunt,

KITTY, mulâtresse, agé d'environ 30 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

Conditions—6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Par ordre de la cour.

24 avril MARTIN BLACHE, Régistre.

☞ L'acte de vente sera passé par devant H. Pedesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Le Mardi 29 mai 1832, j'exposerai en vente, à midi, pour le compte de la succession de feu Vincent Pidoux : 1°. Une négresse nommée PAULINE, âgée de 22 ans, domestique de maison et marchande ; 2°. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Mandeville entre les rues Casacalro et Grands-Hommes, ayant 40 pieds de face sur 154 de profondeur, avec les édifices qui sont dessus ; 3°. Un lot de terre situé dans le même faubourg, attenant au précédent, ayant 17 pieds de face sur 154 pieds de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent ; 4°. Un lot de terre situé rue des Grandshommes, entre les rues Mandeville et Marigny, mesurant 52 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions : l'esclave, payable un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, les propriétés foncières, un cinquième comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passé pardevant C. Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs. 16 avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 5 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, les esclaves suivants, appartenant à la succession de *Jeanne Elizabeth Raynal*, veuve Préval, décédée, savoir : DIANE, négresse africaine, âgée d'environ 46 ans, domestique ; SOPHIE, mulâtresse américaine, âgée d'environ 22 ans avec son fils BILLY, âgé de 4 ans ; DIQUENS, *négresse créole* de St. Domingue, âgée de 50 ans, adonné, à la boisson ; CATHARINE, négresse créole de St. Domingue, âgée de 38 ans, maladive et mauvais sujet.

Conditions en tout mois 1833, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

2 mai MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte des mineurs Joseph Toutant, Victor Rodolphe, Joseph Emile, Elodie, Bazilice et Emilie Beauregard,

Un lot de TERRE situé dans la paroisse St. Tammany, ayant (plus ou moins), 1200 arpens de superficie. Le dit lot est situé entre les bayous Liberté et Paquet.

Conditions—1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

27 avril MARTIN BLACHE, register.

☞ L'acte de vente sera passé pardevant H. Pedesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu François Joseph Landon ;

Un lot de TERRE situé rue de la Paix, faubourg Marigny, entre les rues Moreno et Casa Calvo, ayant environ 30 pieds de face sur environ 120 pieds de profondeur, mesure française, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions—Moitié comptant, et le reste à 1 an de crédit, en un billet endossé à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

27 avril MARTIN BLACHE, Régister.

☞ L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Augustin Reggio, un TERRAIN, designé par le No. 11 au nouveau faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Français et Urquhart, ayant 60 pieds de face à la 1ère. rue et 120 pieds de profondeur, et face à la 2ème rue.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

27 avril MARTIN BLACHE, register.

MACARONI.—Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre, 50 caisses *Rusolin Macaroni*, garanti véritable.

Rue de Chartres, No. 113, encoignure des rues du Camp et de la Commune. J. JOHN & CO.

VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. J. Berinudez, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 6 juin, à 5 heures, au Principal, les articles suivants : 3 balles de faulx, marqués H et C ; 8 sacs de cérales, marqués 1797 IGI ; une caisse de savon marquée BD ; une enclume, un baril de cloux, 34 quartaux de fer, marqué 5... saisis à la poursuite de Barstow Antoine.

26 mai L. DAUNOY, marshal.

La Mairie, Aldermen &c. vs. B. Green et Shaw.

EN vertu de deux *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 5 juin, à midi, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un cheval blanc, saisi dans l'affaire ci dessus.

26 mai L. DAUNOY, marshal.

Flint et Chalmers vs. John Lonsmire.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 5 juin, à 5 heures, au Principal, un Jumentbaie, 3 demi-barils tabac, 4 pipes et leur contenu, 7 bts. whisky, 2 do. sucre, et 5 barillets maquereaux, saisis dans l'affaire ci-dessus.

25 mai L. DAUNOY, marshal.

R. Colwell vs. le bateau-à-vapeur Kelly-Clover et ses propriétaires.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 26 juin, à midi, au café de Hewlett, le BATEAU A VAPEUR KELLY-CLOVER, avec ses agrès, apparaux et ameublemens ; saisi dans l'affaire ci dessus.

25 mai L. DAUNOY, marshal.

Ch. Dimond vs. William, h. de c. l.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 4 juin, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un Cheval et un Dray, saisis dans l'affaire ci-dessus.

25 mai L. DAUNOY, Marshal.

La Mairie, les Aldermen &c. vs. F. Bellmire et Charrier.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. Gal. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 4 juin, à 5 heures, au Principal, divers articles de commodités, saisis dans l'affaire ci dessus. L. DAUNOY,

25 mai marshal.

B. Anderson vs. James Handley.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 28 mai, à 5 heures, au Principal, divers meubles de ménage, tels que bois-de lits, matelas, draps, couvertures, tables, chaises, fûtence, carafes, tapis, et autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY.

19 mai marshal.

Thos. Devine vs. J. W. Kelly.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 29 mai, à 5 heures, sur les lieux, encoignure des rues Girod et Tchoupitoulas, traversine et matelas en plumes, bois de-lits, couvertures, et autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY.

19 mai marshal.

L. C. Hutchinson vs. W. W. Stewart et L. Johnson.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. B. Beaugard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 28 mai, à 5 heures, un bureau, un sofa et une glace, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY.

18 mai marshal.

AVIS.—Attendu que Fernando Lemos s'est adressé à moi pour l'indication d'une hypothèque spéciale de la somme de mille piastres, donnée par lui le 28me. jour d'avril 1827, comme sheriff de la paroisse de St.-Bernard, sur un terrain situé rue Dauphine, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant trente pieds de face sur cent-cinquante de profondeur ;

Avis est donné par le présent à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, quatre-vingt dix jours après la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas cancellée, levée et annulée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle.-Orléans, le 21ème. jour de mai de l'année 1832, et la 56e. de l'Indépendance des Etats Unis.

A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur,
THOS. F. MCCALEB, *Sec. d'Etat.* 23 mai—30

LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son bureau, rue de la Levée, No. 77, entre celles Toulouse et St. Louis, et que le genre d'affaires qu'il y fait est celui de MARCHAND COMMISSIONNAIRE.

Il remplira avec zèle et promptitude, tous les ordres et demandes qui lui seront adressés, et fera tous ses efforts pour mériter la confiance dont on voudrait bien l'honorer.

18 mai MEDELICE THOMAS.

A VENDRE, par J. B. LAPORTE, 12 demi barriques vin blanc haut Sauterne de l'année 1825, qualité supérieure, importé par le navire Zilia. Vin en barriques Château, Margaux de 1825, qualité supérieure ; do. *Montferrant*, Médoc, de 1827, excellente qualité ; do. de 1829. 17 mai—4.

Le soussigné offre à vendre une Boutique de Pharmacie, avec 140 fioles plaquées en argent et poignées en cristal ; chaque tiroir est étiqueté en lettres noires sur un fond en or. De plus, un assortiment complet de Médicamens. Le tout sera vendu des prix et conditions avantageux, en se présentant sous le plus bref délai.

Il offre également à vendre, deux bailles de Sangsues choisies, en débarquement du navire Aimable-Marie, de Bordeaux.

17 mai FORESTIER.

HUILE de Palmachristi, &c.—10 barils Huile de Palmachristi, 11 do. Pois blancs, 27 Peaux d'ours et 3 barils Cire, en magasin, à vendre par

17 mai GRAY, DURRIVE & Co.
rue de la Nouvelle Levee No. 38.

LES soussignés offrent à vendre le chargement de la barque Aimable Marie, de Bordeaux, maintenant en déchargement en face de la rue Conti, savoir :

20 pipes Eau-de vie de Cognac, marquées Dupuy & Co ; 20 demi-pipes dito, dito, dito.
10 *demi-pipes vieil* Eau-de-vie de Champagne,
75 barils Vinaigre de vin blanc,
50 barriques Médoc de Montferrand, 50 do. Médoc de Pauillac, 90 do. Médoc, 80 do. St. Estèphe,
25 barriques St. Emilion et Médoc de Margaux,
50 barils Vin blanc, de Gravis et de Barsac,
2000 caisses Vins de Médoc, St. Estèphe et Pauillac,
120 do. Vins de Levoile, Latour et Lafitte, par 24 demi-bouteilles,
50 paniers Champagne blanc, mousseux,
100 damejeannes Lentilles et Millet,
100 do. Amandes, 50 grosses Encriers de liège, &c.

Le tout ayant droit au debenture.

16 mai P. E. & O. SORBÉ, rue Royale, No. 118

DR. RAMON VIONNET, medecin-chirurgien, ayant étudié à l'Ecole de Médecine de Barcelone, vient d'arriver en cette ville, et offre ses services au public, dans sa profession. Sa demeure est rue Bienville, No. 25, entre Chartres et Levée.

15 mai—12

EL DOCTOR RAMON VIONNET, Medico y Cirujano, del Colegio de Barcelona, acaba de llegar en esta ciudad y ofrece sus servicios à este respetable publico.—Vive en la calle de Bienville, No. 25, entrado por la Levee. 15 de mayo

CHEVALIER, *Peintre de Paris, Doreur, Vernisseur et Coleur de papier*, entreprend la peinture des maisons, boutiques, magasins, enseignes et tout ce qui concerne son état, et pose les papiers dans la perfection, et à bon compte.

Son laboratoire est rue Bourbon, No. 121, entre St. Louis et Conti. 14 mai—7

SUCRE ET MELASSE.—30 boucauts sucre des Attakapas, de première qualité ; 12 boucauts mélasse, en débarquement du bateau-à-vapeur Victory, à vendre par FOSTER & HUTTON,

12 mai rue du Canal, No. 77

TRAITES sur les Etats-Unis, à vendre par
30 mars MAGER.

AVIS.—Le soussigné informe le public qu'il vient d'ouvrir un CAFÉ sur le Chemin-à-coulisse, où il trouvera toute espèce de Liqueurs de premières qualités. Il saisit également cette occasion pour inviter le public au TIR-AU-PISTOLET, qui aura lieu tous les jours, à commencer du 15 du présent mois. Ce tir est arrangé à l'instar de celui de PAON, de Paris, et aucun accident ne peut arriver même à ceux qui se trouveraient près de but.

17 avril—6 PARADOL.

4000 saumons de Plomb, à vendre par
14 mai J. MAGER.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Parti marron de l'habitation du soussigné, dans la nuit du 17 au 18 du courant, le nègre américain EDMOND, parlant un peu français. Ce nègre a une marque à la tempe gauche. Il était vêtu, lors de son départ, d'une chemise de flanelle rouge, d'un pantalon de drap gris, et d'un chapeau ciré. La récompense ci dessus sera donnée à la personne qui conduira le dit esclave à la geôle de cette ville, ou chez MM. Thomas & Soulet. Les capitaines de bateaux-à-vapeur, navires et autres embarcations sont prévenus de ne pas donner asyle au dit esclave, sous les peines portées par la loi.

23 mai—3 2ps T. M. FAZENDE.

4000 DE RECOMPENSE.

PARTI marron depuis environ un an, un nègre nommé LIVERPO